

Castes

La Suisse introduit le système des castes. Il y a désormais trois castes : les sous-hommes, les hommes de plein droit et les surhommes.

Les sous-hommes forment la caste des intouchables. Afin que personne ne les touche par inadvertance, on préfère les enfermer. Ils n'existent pas pour de vrai, mais plutôt « pour de faux », et, surtout, ils se trouvent au mauvais endroit. Il n'y a aucune preuve de leur existence – à part leur corps, mais celui-ci ne compte pas. En effet, seul existe pour de vrai celui qui peut en apporter une preuve écrite. Par oral, on le sait bien, chacun peut raconter ce qu'il veut. Et les sous-hommes mentent par principe. Tous. Ainsi, quand l'un d'entre eux arrive en disant qu'il est Untel de Z, eh bien, c'est qu'en réalité, il n'est justement pas Untel de Z. Cette règle s'applique jusqu'à preuve du contraire. Et jusque là, le sous-homme n'est pas un être humain pour de vrai. C'est pour cela qu'il n'éprouve aucun besoin. Partant, il n'est pas exigeant pour deux sous. Il arrive à se débrouiller avec presque rien, ce qui est bien la preuve qu'il n'existe ni en théorie, ni même en pratique. Le fait qu'il ne ressemble jamais rien est à mettre au compte de sa non-existence sur le plan pratique. Par exemple, il ne tombe jamais amoureux. Il n'a pas envie non plus de fonder une famille. Son activité psychique se limite au pur calcul. Tout ce que le sous-homme dépourvu d'existence réelle fait ou dit, c'est un calcul, dont l'unique but est de s'approprier en douce une existence factice. Or, ceux qui frisent la non-existence théorique et pratique n'ont aucun droit à avoir des droits. C'est pourquoi ils ne doivent pas exister du tout, en tous les cas pas ici, et ils n'ont pas non plus le droit d'émettre des souhaits, ni de tomber amoureux ou de fonder une famille. Il faut éviter qu'ils se reproduisent, car ils reproduiraient ainsi leur « fausseté ». Pour eux, il n'y a qu'un droit qui vaille : celui de la non-existence, qui a pour corollaire que la présomption d'innocence ne s'applique pas à eux. En effet, puisque celui qui n'existe pas ne peut être innocent, c'est donc qu'il est coupable par principe. Il trahit sa culpabilité héréditaire en existant corporellement, alors que, juridiquement, il n'existe pas. Il arrive parfois que le sous-homme disparaisse à nouveau, pour se procurer des preuves de son existence, mais on n'entend plus jamais parler de lui. C'est bien la preuve qu'il n'a jamais existé.



Solidarité sans frontières

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 3, SEPTEMBRE 2009

WWW.SOSF.CH



Les photos de ce numéro sont tirées du livre « From somewhere to nowhere. China's internal migrants » d'Andreas Seibert. Plus d'infos à la page 11.

Interdiction des minarets **NON**

Nos arguments sous
www.sosf.ch/minarett

Fiches

page 4

Anni Lanz visée
par la protection de l'Etat

Crise et migration

pages 5 à 8

Pourquoi les migrant-e-s souffrent doublement de la crise

Agenda

page 12

3^{es} Etats généraux
de la migration en décembre

Les hommes de plein droit sont des personnes tout à fait normales, comme vous et moi. Ils ont le droit de tout faire. D'être ici ou là-bas, de voyager, de travailler, de gagner leur vie, de tomber amoureux, de se marier par amour, par calcul ou par convention sociale, à moins que ce ne soit par cupidité, par soif de pouvoir, par lubricité, par tradition ou par bêtise; ils peuvent aussi divorcer, avoir des enfants ou ne pas en avoir, etc. La seule chose que l'homme de plein droit n'a pas le droit de faire – à côté de quelques interdits sociaux universellement admis – c'est de s'acoquiner avec les sous-hommes. En effet, ceux qui ont des relations avec des intouchables en viennent automatiquement à mentir eux aussi et, par conséquent, ils perdent aussi une partie de leurs droits (présomption d'innocence, libre choix du conjoint).

Des surhommes, il n'y en a pas beaucoup. Pourtant, Eveline Widmer-Schlumpf en est un exemple éclatant. Sa parole fait loi. Son pouvoir réel est inversement proportionnel à celui des sous-hommes.





LE PROCÈS DU CAP ANAMUR SE TERMINERA AU PLUS TÔT EN OCTOBRE

L'aide humanitaire sur le banc des accusés

Trois citoyens allemands se retrouvent devant le tribunal, inculpés d'«aide aggravée à l'immigration clandestine» dans la ville sicilienne d'Agrigente. Leur crime : avoir sauvé du naufrage 37 réfugiés africains il y a cinq ans.

20 juin 2004 : le bateau de sauvetage de l'organisation humanitaire Cap Anamur effectue des courses d'essai dans la Mer Méditerranée. Les machines, abîmées, ont dû être réparées à Malte, mais l'équipage espère désormais que, à l'issue de ces quelques jours d'essais, elle pourra livrer le matériel hospitalier qui se trouve à bord à son lieu de destination. En fin d'après-midi, le capitaine Stefan Schmidt aperçoit un canot pneumatique. 37 Africains se trouvent à bord, des réfugiés. Le canot n'est plus en état de naviguer, les occupants sont épuisés. Le Cap Anamur recueille les hommes à bord et leur sauve la vie. Pourtant, avec cet acte humanitaire, c'est une guerre des nerfs contre la forteresse Europe qui s'engage. Ce cas doit servir d'exemple : l'attitude des États allemand et italien le montre sans équivoque.

À l'issue de longs tiraillements politiques, le bateau reçoit enfin, le 12 juillet 2004, c'est-à-dire trois semaines plus tard, l'autorisation d'accoster dans le port sicilien de Porto Empedocle. Elias Bierdel, directeur de l'association Cap Anamur, le capitaine Schmidt et son second, Vladimir Daschkewitsch, sont arrêtés et accusés de «soutien à l'immigration clandestine». Les 37 réfugiés, qui ont déposé une demande d'asile encore à bord, sont refoulés, à l'exception de deux d'entre eux, sans qu'on examine sérieusement leur requête. Une plainte déposée auprès de la Cour européenne des droits de l'homme leur donnera raison ultérieurement, mais trop tard. Les trois citoyens allemands doivent quitter l'Italie après quatre jours de détention. Le bateau est placé sous séquestre.

Quand l'action humanitaire est un crime

Après deux ans d'instruction, le procès contre Elias Bierdel, Stefan Schmidt et Vladimir Daschkewitsch commence fin novembre 2006. Le chef d'accusation est celui d'«aide aggravée à l'immigration illégale». Ils encourent jusqu'à douze ans de prison si l'on peut prouver qu'ils ont favorisé l'entrée en Europe des 37 Africains dans le but de se procurer un avantage direct ou indirect (qu'il soit financier ou d'un autre ordre). Il s'agit là d'une accusation complètement absurde, car le capitaine et son équipage n'ont rien fait d'autre que d'accomplir leur devoir de sauver toute personne en détresse. Le gouvernement italien est cependant sous pression, car l'Europe exige qu'il refoule un taux de réfugiés toujours plus élevé. Puisqu'il est impossible de rendre les frontières extérieures de l'UE complètement étanches, il ne reste qu'à pratiquer la dissuasion en créant un précédent. Ainsi, seules les unités de la marine, celles de la garde côtière et celles de la police douanière ont désormais le droit de sauver des naufragés ; les pêcheurs et autres privés sont tenus de signaler les accidents, mais ils ne doivent pas apporter d'aide eux-mêmes, ou le moins possible. La conséquence souvent fatale de ces dispositions est que

les pêcheurs, par crainte des lourdes peines encourues, ont de plus en plus peur de sauver quelqu'un.

Un « bénéfice immatériel »

Les témoins de l'accusation brillent surtout par leur mémoire défaillante. C'est ainsi que le chef de la police de Porto Empedocle ne se souvient plus de l'origine de plusieurs informations à charge qui lui sont parvenues et qu'un collaborateur des autorités portuaires déclare que, s'il est bien monté

à bord du Cap Anamur, il ne sait malheureusement plus ce qu'il y a fait. Plusieurs témoins esquivent les réponses aux questions avec la formule « on m'a dit que... », mais ils ignorent qui le leur a dit.

En avril 2009, après plus de deux ans d'instruction, les procureurs Santo Fornasier et Gemma Miliani prononcent un réquisitoire de plus de trois heures. Fornasier commence par chanter les louanges de l'engagement humanitaire de Cap Anamur au-delà de toute mesure, mais ce

» seite 1

Tandis que ceux-ci n'existent pas, bien que, dans les faits, ils soient là, Mme Widmer-Schlumpf n'a pas besoin des faits, car son discours même crée de la réalité. Par exemple, son affirmation que le traitement infligé aux sous-hommes est conforme à la Convention des droits de l'homme : un fait! ❁

Ina Müller, www.muellerin.ch

Ce texte est paru pour la première fois (en version originale allemande) dans l'hebdomadaire zurichois « P.S. ».

L'EUROPE DE GAUCHE EN BAS (14)

borderline europe

En réaction aux milliers de morts aux frontières extérieures de l'UE, l'association « borderline europe – droits de l'homme sans frontières » a été fondée à Berlin, en 2007, avec pour objectif de rendre public le massacre, largement ignoré, qui se déroule devant les portes de la « Forteresse Europe ». Les membres de cette association sont pour la plupart des spécialistes de l'aide aux réfugiés et des migrations ou des militants des droits de l'homme. L'ancien capitaine du Cap Anamur, Stefan Schmidt, qui reçoit cette année la Médaille Carl von Ossietzky de la Ligue internationale des droits de l'homme, en est l'un des membres fondateurs.

L'association borderline europe est indépendante des partis politiques et des gouvernements. Elle conçoit son travail comme un acte de résistance civile contre la fermeture de l'UE et ses conséquences dramatiques. Ses objectifs consistent notamment à informer le public en profondeur, à favoriser les liens entre les différentes initiatives solidaires européennes et à faire un travail de lobby aux niveaux national et européen.

Les autorités cachent en grande partie la véritable ampleur de la tragédie qui se déroule aux frontières de l'Europe ; quant aux médias, ils ne portent guère à ce sujet l'attention qu'il mérite. C'est pourquoi il importe d'informer les citoyens et citoyennes de ce que l'on fait en réalité en leur nom tout autour de leurs pays, en utilisant publications, conférences publiques et débats. L'organisation borderline europe s'oppose aux tentatives des autorités de dissimuler les faits, en faisant des recherches ciblées dans les régions frontalières, afin que les débats sur les conséquences désastreuses de la politique de fermeture de l'UE puissent se fonder sur des bases fiables.

Le site www.borderline-europe.de (en allemand) est au cœur du travail de l'association : il apporte des informations approfondies ainsi qu'un panorama de l'actualité régulièrement mis à jour. Des galeries de photos et des vidéos complètent cette offre, dont profitent autant les profanes intéressés par la question que les « spécialistes » – parmi lesquels un nombre croissant de journalistes et de politiciens. Le site est en train de se développer à grands pas : dès l'automne 2009, il sera possible d'effectuer une recherche par mots clefs dans les archives (constituées à partir de janvier 2005) et une version anglaise sera disponible.

Au printemps 2009, borderline europe a ouvert son premier bureau à l'étranger, en Sicile, afin de pouvoir observer sur place la situation des réfugiés et des migrants dans l'espace Italie/Malte. D'autres bureaux, par exemple en Grèce et en Espagne, doivent suivre.

L'association a besoin de dons pour réaliser ces objectifs.

GLS Bank (Bochum),

Code IBAN DE81430609674005794100,

BIC GENODEM1GLS.

n'est que pour frapper plus fort par la suite. Il demande quatre ans de privation de liberté et une amende de 400 000 euros par personne pour les accusés Bierdel et Schmidt. Le bateau, donc le séquestre n'a été levé qu'après le versement par l'association d'une caution de deux millions de dollars américains, doit être confisqué. Seul le second du capitaine échappe à la vindicte du procureur, en tant que subordonné. Fornasier laisse entendre qu'on aurait pu conduire les 37 hommes à Malte ou dans « n'importe quel autre pays », au lieu de croiser des jours durant en mer Méditerranée à la recherche d'un port prétendu sûr. Toutes ces actions n'auraient fait, selon lui, que servir de publicité à l'association. Des accusations absurdes, telles que « les naufragés portaient des maillots Cap Anamur lorsque le bateau est entré dans le port » font office de preuves. Ainsi l'association aurait retiré un bénéfice de l'opération, un bénéfice « immatériel ». Dans leurs plaidoyers, les cinq avocats de la défense réfutent toutes ces accusations. Ce sont les autorités italiennes qui sont responsables de l'odyssée du Cap Anamur. Du point de vue du droit maritime, il faut mener des naufragés dans un « lieu sûr », ce qui implique aussi leur sécurité du point de vue humanitaire. Des documents provenant de commissions de l'UE montrent que Malte n'aurait pas été à l'époque un pays sûr. Sans parler de la Libye ou de la Tunisie ! Et le bénéfice ? Personne n'a retiré un bénéfice quelconque, direct ou indirect, de cette action.

La publication du jugement, d'abord prévue pour juillet 2009, a été reportée à octobre 2009. Plus de cinq années se seront alors écoulées depuis l'opération de sauvetage, cinq années d'incertitude pour les accusés, qui n'ont pourtant fait que remplir leur devoir. Ce qu'ils referaient aujourd'hui! ❁

Judith Gleitze, borderline-europe, Palerme

ANNI LANZ FICHÉE DEPUIS 1998
PAR LA PROTECTION DE L'ÉTAT

Manque de sérieux et scandale total

La réponse à la demande de l'ancienne secrétaire politique de Solidarités sans frontières de consulter son dossier suscite bien des interrogations.

Le 8 juin 2009, Anni Lanz a reçu un courrier du Service d'analyse et de prévention (SAP). Un « examen anticipé » à l'occasion de sa demande de septembre 2008 de consulter son dossier aurait révélé que ses données enregistrées dans le système informatique ISIS ne seraient plus pertinentes en matière de sûreté de l'Etat, raison pour laquelle elles ont été effacées. Cette suppression a ouvert la voie à une réponse extrêmement lacunaire.

La première inscription de juin 1998 se réfère à un rapport de police d'un canton inconnu que le SAP avait demandé sur requête d'un « service de renseignements étranger », lui aussi inconnu, « sur votre personne et vos contacts avec des personnes pouvant faire partie de groupements radicaux islamistes extrémistes ». La réponse du SAP à ce service de renseignements expliquait ces contacts « par votre engagement en faveur de personnes de pays tiers et de requérants d'asile ». A l'époque, Anni Lanz, en qualité de secrétaire du MODS (précurseur de Sosf), s'occupait en particulier de la situation de réfugiés algériens. Les circonstances exactes de la requête fichée en septembre 2002 et émanant « d'un ministère public, qui contenait une liste d'activistes gauchistes présumés » ne sont pas non plus claires. La requête provenait bien du ministère public bâlois et des services cantonaux de protection de l'Etat. Le motif pourrait avoir

PAS DANS ISIS, MAIS DANS JANUS

Sosf suspectée

Sosf ne se figurait pas dans le système informatique Isis de la protection de l'Etat, mais bien dans le système d'information Janus de la police criminelle fédérale. Le 19 février 2009, l'Office fédéral de la police a communiqué que les données actuellement effacées avaient été saisies « en 2003 dans le cadre d'informations policières reçues concernant des suspicions de corruption/dons illicites en rapport avec l'échec du traité de transit au Sénégal ». Au début de l'année 2003, Sosf et Augenauf ont contribué à l'échec de ce « traité de la honte ». On ignore si l'enquête policière avait été lancée suite à l'intervention de l'ancien conseiller aux Etats radical devenu le conseiller fédéral Merz, qui avait demandé au sein de la Commission de politique extérieure d'examiner le « financement et le rôle des ONG » actives dans le domaine de l'asile.

été la manifestation des trois pays contre l'exclusion et la politique européenne de la forteresse en juin 2002.

Le système ISIS contenait également un rapport de police sur l'incendie ayant eu lieu au centre bâlois de détention en vue du refoulement en 2007, où Anni Lanz allait régulièrement rendre visite à des détenus. La police bâloise a manifestement transmis au SAP ses suspicions non confirmées et non fondées qu'Anni Lanz aurait été une instigatrice de cet incendie. ❀

Heiner Busch

« NE PAS RENVOYER ENCORE D'AVANTAGE DE RÉFUGIÉS »

Sans-abri à Rome

Yvonne Zimmermann de l'Observatoire suisse et Anni Lanz de Sosf ont enquêté sur la situation des réfugiés renvoyés en Italie par d'autres Etats Schengen/Dublin.

Dans la salle à manger dressée de manière festive, les bénévoles de Sant' Edigio donnent des instructions de service aux nouveaux jeunes volontaires. « Nous témoignons notre estime à nos hôtes par un service attentionné », déclare Cecilia qui nous guide à travers le réfectoire et les locaux de cours. A Rome, de nombreuses personnes s'engagent bénévolement dans des organisations qui essaient, avec des moyens limités, de faciliter la survie des sans-abri – qu'il s'agisse de réfugiés ou de ressortissants italiens.

La plupart des « rifugiati », dont des personnes renvoyées de Suisse, dort dehors. Nous les avons rencontrés dans les parcs publics et dans le chantier occupé d'une nouvelle construction. Ils se débrouillent sans aide d'urgence ni aide sociale. Ils survivent notamment à l'aide des réseaux sociaux entre compatriotes. Des organisations caritatives distribuent certes des rations de nourriture et organisent des réfectoires. Mais où se laver et laver ses vêtements, où faire ses besoins, où se protéger des agressions, de la pluie et du froid ?

« La situation actuelle des réfugiés est la plus dramatique de ces vingt dernières années », dit Madame Ngô Dinh Lê Quyên de Caritas Rome. L'Italie n'est plus un pays de passage pour les migrants, mais elle est obligée par le système de Schengen d'accueillir une part démesurée des personnes en fuite vers l'Europe. Rien qu'en 2008, le nombre des requérants d'asile a plus que doublé alors que les structures d'accueil sont totalement insuffisantes. On ne saurait en aucun cas renvoyer davantage vers Rome. Toujours est-il que des migrant-e-s sans abri affluent de toute l'Italie dans la capitale pour y chercher un moyen de survivre. Pourtant, il n'y a de loin pas assez de place même pour ceux qui ont le plus besoin de protection, les malades, les personnes âgées, les mineurs et les femmes seules.

Comment réagissent les services étatiques dans la pratique dans ce fatras de la politique d'asile ? Que se passe-t-il concrètement lorsque des personnes renvoyées d'autres Etats Dublin s'annoncent aux autorités ? Les déclarations des « rifugiati » et des œuvres d'entraide sont demeurées contradictoires. ❀

Anni Lanz

Rapport détaillé (en allemand) sur
www.sosf.ch/report2009rom

DU RISQUE D'ÊTRE ÉTRANGER
DANS LA CRISE

Et des personnes sont venues...

Non seulement le chômage touche les personnes étrangères dans de fortes proportions. Mais, si elles viennent d'un pays hors de l'UE, elles s'exposent en outre, en s'annonçant à l'aide sociale, à des sanctions relevant de leur droit de séjour.

La crise est là. Le chômage connaît un taux jamais enregistré depuis 25 ans. Et déjà le charme de libre circulation des personnes a disparu. Pendant des années, le discours officiel dominant prônait qu'une immigration de travailleurs hautement qualifiés était non seulement sans risques pour la Suisse, mais indispensable pour la croissance économique. De telles personnes s'intégreraient mieux et se retrouveraient ainsi moins au chômage. Des milieux de gauche et des représentants des paysans ont ajouté que des travailleurs moins qualifiés et des personnes pour les récoltes étaient également urgemment nécessaires pour exécuter des travaux délaissés par les travailleurs suisses.

Aujourd'hui, alors que le nombre de chômeurs augmente, les travailleurs qualifiés tant convoités pour la croissance économique redeviennent rapidement des «étrangers» indésirables dans le discours officiel. Si ces personnes étrangères indésirables ont encore un emploi, elles le prennent manifestement aux gens de notre pays. Si elles sont au contraire au chômage, elles contribuent – dans la langue des partis de droite – à la «ruine des institutions sociales».

Remettre en place les préjugés

Ces préjugés de droite sont évidemment sans fondement. Les ressortissants de l'UE ont financé 19,6% des cotisations au premier pilier – et touché seulement le 15,3% des prestations (état en 2005). L'OCDE est toujours d'avis que l'immigration est importante pour les pays industrialisés pour des motifs démographiques et qu'elle doit être facilitée notamment par la reconnaissance des diplômes professionnels.

Les réponses de la gauche semblent également toutes faites: l'USS réclame une offensive de formation – bien que, selon les statistiques, les personnes étrangères nouvellement venues pour travailler en Suisse soient mieux formées que leurs collègues suisses et que, pour le moment, les taux de chômage des citoyens et ci-



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 3 – 2009
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

SEPTEMBRE 2009

CRISE ET MIGRATION



toyennes des pays de l'UE soient ceux qui grimpent le plus. En outre, les statistiques révèlent clairement qu'une meilleure formation ne protège pas contre la discrimination sur le marché du travail.

La crise accentue la discrimination légale

Il est clair que la discrimination légale des personnes migrantes est accentuée en temps de crise. En Suisse, le chômage a été très faible ces dernières décennies en comparaison aux pays voisins. Il est cependant vrai que notre pays a toujours bien su exporter son chômage.

Le statut de saisonnier appartient au passé. Les ressortissants des pays de l'UE jouissent de la libre circulation des personnes. Mais pour toutes les autres personnes migrantes, leur séjour dépend du but recherché qui est le plus souvent de travailler en Suisse. Si un chômeur ne trouve pas de place de travail, les autorités sociales doivent signaler son cas à la police des étrangers dès qu'il touche l'aide sociale. Le risque est le retrait de l'autori-

sation (art. 62e et 63c LEtr). Le commentaire critique que Max Frisch avait lancé sur la politique à l'égard des saisonniers demeure malheureusement très actuel: «Nous avons fait appel à des forces de travail et des personnes sont venues». ❁

Par Balthasar Glättli
et Fabienne Manz

**Dossier du
Bulletin 3 – 2009**

**Solidarité sans frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Tél 031 311 07 70
Fax 031 311 07 75**

PC 30-13574-6

LA DISCRIMINATION STRUCTURELLE S'ACCENTUE EN TEMPS DE CRISE

Étrangers : en fin de queue dans le marché du travail !

Les « personnes migrantes » ne forment pas non plus du tout un groupe homogène en temps de crise. Elles ont toutefois en commun de subir une discrimination structurelle. Malheureusement, même la formation n'est pas un remède efficace.

La discrimination structurelle des personnes migrantes sur le marché suisse du travail est établie par les statistiques. Non seulement les étrangers sont plus souvent au chômage, mais ceux qui sont nés en Suisse et qui sont naturalisés courent un risque d'un tiers de plus que les Suisses « normaux » de se retrouver sans emploi. En plus, les jeunes suisses obtiennent bien plus facilement une place d'apprentissage que leurs camarades migrants ayant le même niveau de formation.

Une fois sans travail, les étrangers trouvent beaucoup plus difficilement un nouveau job. Pour les Suisses, la perspective de retrouver un emploi dépend avant tout de leur âge, de leur formation, de leur état civil et de la durée de chômage. Les facteurs déterminants pour les étrangers sont leur nationalité, leur sexe et leur expérience professionnelle. L'origine compte ainsi beaucoup plus que la formation.

La politique migratoire suisse a pour effet que les principaux immigrés actuels sont des personnes hautement qualifiées. 57 % des nouveaux venus de l'an dernier ont un diplôme universitaire alors que tel était le cas pour la moitié des travailleurs titulaires d'un permis B ou C pendant ces dix dernières années ! Mais ces personnes ne sont manifestement pas à l'abri de la discrimination dans le marché du travail. Cette discrimination s'exprime en particulier dans les salaires : la différence de 14 % entre les salaires médians des Suisses et des étrangers ne s'explique pas seulement par des motifs de qualification. Plus de 13 % des travailleurs étrangers sont des « working poors » alors que pour un cinquième des migrants d'origine de pays tiers le salaire ne suffit pas pour vivre.

Les étrangers « compensent » les fluctuations

Par le passé, le taux de chômage des travailleurs étrangers s'est constamment situé en dessus de celui des Suisses. Trois groupes distincts coexistent. D'abord les

Suisses qui sont le plus rarement sans emploi. Puis les travailleurs de l'UE-25. Enfin les ressortissants de pays tiers avec un taux de chômage de plus du double de celui que connaissent les travailleurs de l'UE-25. En plus, le taux de chômage de tous les étrangers varie plus fortement selon les saisons et prend de l'ampleur en temps de crise. Cela montre que les étrangers en général « compensent » les fluctuations de l'offre. Cette configuration se retrouve également dans la crise actuelle. Et cela bien que dans l'industrie du bâtiment, qui occupe beaucoup de travailleurs immigrés, la crise ne se fasse encore que peu sentir.

La politique suisse de l'immigration qualifiée a des effets de prime abord étonnants. En effet, les taux de chômage augmentent plus que la moyenne en particulier chez les ressortissants de l'UE au bénéfice d'une bonne formation. Les résultats de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) montrent certes que ceux qui ont un niveau élevé de formation risquent de manière générale nettement moins que les autres de perdre leur emploi. Mais en même temps, les étrangers avec une formation de haut niveau se retrouvent nettement plus souvent au chômage que les Suisses ayant une formation équivalente.

L'« armée de réserve industrielle » se transforme ainsi de plus en plus en une « armée de réserve intellectuelle ». Exemple de cette dernière année : alors qu'en 2008 chez les personnes ayant une formation de degré secondaire I, il y avait 80 % d'étrangers chômeurs en plus que de Suisses, la proportion d'étrangers au bénéfice d'un diplôme tertiaire au chômage était trois fois plus élevée que celle des Suisses ayant les mêmes qualifications. Ces constatations peuvent être faites presque constamment pour les six dernières années.

Statut de séjour menacé

Lorsque les personnes migrantes sans emploi deviennent dépendantes de l'aide

Sources choisies

- Etrangers, étrangères, chômage et assurance-chômage, SECO (éd.), 2006.
- Les jeunes adultes à l'aide sociale. Rapport final. Office fédéral de la statistique (éd.), 2009
- Krise nicht auf dem Buckel der Schwächsten austragen, Unia, 2009.
- Augmentation de l'immigration et accélération de la croissance grâce à la libre circulation des personnes, SECO, 2009.
- Prekäre Arbeitsverhältnisse in der Schweiz. Theoretisches Konzept und empirische Analyse der Entwicklungen von 1992 bis 2002. SECO (éd.), 2003.
- Summary International Migration Outlook SOPEMI 2009, OCDE, 2009.
- Principaux résultats de l'enquête suisse sur la population active. ESPA 2008 en bref. OFS (éd.), 2009.
- Verzerrte Chancen auf dem Lehrstellenmarkt. Haeberli/Imdorf/Kronig, in: Zeitschr. für Pädagogik, Heft 1, 2005.

Vous trouvez une version du texte comprenant les références précises des sources sous www.sosf.ch/finanzkrise

sociale, la loi les expose à une double discrimination. Les ressortissants de pays tiers avec permis B qui dépendent de l'aide sociale courent en effet le risque du retrait de leur autorisation de séjour. Déjà en mars 2009, la Commission des migrations d'UNIA a fait état avec critique d'une augmentation sensible des avertissements émis par les polices des étrangers, adressés de manière ciblée aux étrangers provenant de pays situés hors de l'UE et provoquant une déstabilisation des personnes concernées.

Les « Yougos » particulièrement défavorisés

L'étude actuelle « Les jeunes adultes à l'aide sociale » révèle une concentration extrême du risque de dépendance de l'aide sociale sur quelques pays de provenance déjà avant le début de la crise. Il s'agit des jeunes adultes dont les parents sont originaires du Portugal, de la Turquie et de

l'ex-Yougoslavie qui n'ont nettement plus souvent que les enfants de parents provenant de l'ancienne génération d'immigrés aucune formation professionnelle. La moitié des jeunes dépendant de l'aide sociale sont originaires de ces trois pays. Les personnes touchées par le chômage étaient également, l'an dernier, d'abord des ressortissants des pays balkaniques occidentaux (7,7%), puis du Portugal et – de manière plutôt inattendue – de France (les deux environ 6%).

L'utilité relative de la formation contre la discrimination

La formation est souvent considérée comme facteur essentiel pour plus de justice dans les chances des personnes migrantes. Dans ce sens, les syndicats réagissent par exemple en réclamant une offensive de formation. Cela peut certes être utile pour certaines couches peu formées, mais cela masque en même temps la problématique de base.

D'une part en effet, l'école n'est de façon avérée pas en mesure de proposer une promotion et une sélection objectives des élèves. Le professeur en pédagogie curative spéciale Winfried Kronig a établi que le succès individuel dans la formation dépend énormément du domicile, étant entendu que les différences sont nettement plus marquées chez les élèves étrangers.

D'autre part, pour les chômeurs d'origine étrangère, le facteur décisif pour avoir une chance éventuelle de retrouver un emploi n'est pas leur formation mais leur nationalité et leur sexe. Déjà au stade de l'apprentissage, les jeunes de famille suisse ayant le même type de scolarité et les mêmes notes en allemand et en mathématiques ont presque quatre fois plus

de chances que leurs camarades étrangers de la première génération d'obtenir une place. Face aux jeunes étrangers de la seconde génération, ils ont encore presque deux fois plus de chances. Pas étonnant que selon le baromètre des places d'apprentissage, presque trois quarts des jeunes suisses avaient déjà une place d'apprentissage en avril alors que seuls 44% de leurs camarades étrangers en avaient une.

Refuser les explications simplistes

Les rapports et interactions entre la migration et la crise économique sont complexes et les solutions simples sont problématiques, ne serait-ce que pour les personnes migrantes travaillant légalement en Suisse. Ni les différenciations selon leur origine (UE/pays tiers) ou selon leur génération migratoire ni les différenciations selon leur sexe, leur classe sociale et leur niveau de formation ne peuvent entièrement expliquer l'ensemble des phénomènes visibles dans les statistiques.

Ainsi, il est paradoxalement préférable, d'un point de vue politique, de formuler la recommandation de dépasser, dans l'analyse, la simple catégorie des « personnes migrantes » qui contribue plus à la construction qu'à l'explication de la discrimination. La crise financière et économique ne fait qu'accentuer la tendance basique de notre système économique de « tirer profit » de la vulnérabilité et de la discrimination de fait tout comme des préjugés et des peurs injustifiés pour prendre de l'influence sur la forme et sur les coûts du travail disponible. ❀

Par Balthasar Glättli
et Fabienne Manz

REVERSEMENTS

Aide privatisée au développement en danger

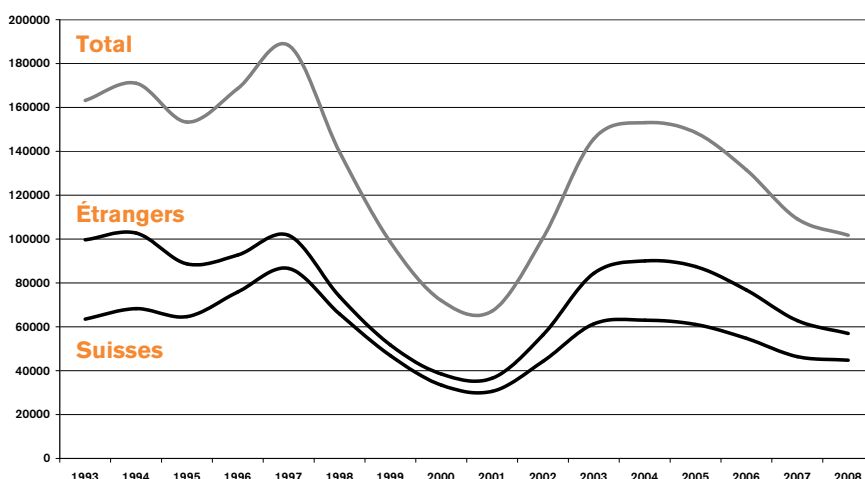
Les crises économiques ont des effets particulièrement pénibles pour les personnes migrantes : au niveau international, celles-ci font partie des premières à perdre leur emploi parce que leurs contrats de travail sont aléatoires, qu'elles sont sur-représentées dans des professions sous-qualifiées ou qu'elles travaillent souvent dans des secteurs économiques fortement touchés. En plus, lors de périodes économiquement difficiles, elles sont de plus en plus exposées à des discriminations ouvertes.

Cette évolution est également fatale pour les proches restés au pays d'origine car les versements de soutien qu'ils reçoivent sur place des personnes migrantes dépendent largement du salaire réalisé par ces dernières. Selon la Banque mondiale, la somme annuelle des reversements depuis de la Suisse est de l'ordre de 13,8 milliards de dollars des États-Unis. La Suisse occupe la troisième place des pays de provenance dans ce contexte : l'« aide privatisée » est environ six fois plus élevée que l'aide publique suisse au développement. Comme l'argent venant de l'étranger parvient directement aux proches, il leur apporte un soutien souvent plus efficace pour atténuer leur pauvreté et améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, depuis fin 2008, les transferts d'argent n'ont pas cessé de diminuer dans le monde entier en raison de la crise ; la Banque mondiale a révisé vers le bas ses pronostics déjà pessimistes et prévoit maintenant un recul pouvant atteindre 10%.

En revanche, la Poste suisse a de son côté indiqué à Solidarité sans frontières que les transactions avaient tendance à augmenter encore au deuxième trimestre de l'année par le biais de Western Union via E-Finance surtout à destination de l'Afrique et de l'Asie. Cette tendance pourrait s'inverser prochainement car, dans le secteur de la construction où deux tiers des travailleurs sont des étrangers, la crise ne se fera sentir plus nettement que vers la fin de l'année.

Globalement, il est intéressant de relever que ce qu'on appelle les versements du

Nombre de chômeurs en moyenne annuel 1993–2008 (Suisse/Etrangers/Total)





sud au sud représentent une somme considérable puisqu'il s'agit, à l'échelle mondiale, d'un tiers de tous les transferts versés aux proches restés dans leur pays d'origine. Par le passé, ces transferts se sont cependant toujours montrés très fragiles en cas de crise économique.

C'est pourquoi, il serait catastrophique pour les régions pauvres du monde qu'avec la politique xénophobe et restrictive qu'elle réclame, la droite empêche indirectement et par un artifice les reverses des personnes migrantes. ❀

Fabienne Manz



LES MÉTIERS DE FEMMES RÉSISTENT-ILS PLUS À LA CRISE ?

L'économie du «care»: un cas particulier ?

La crise économique touche la production des biens et les prestations de service industrielles. En Suisse, elle semble concerner actuellement avant tout l'économie de l'exportation et l'économie financière ainsi que leurs sous-traitants. Nous avons montré comment la politique à l'égard des étrangers peut contribuer à transformer les crises frappant l'activité professionnelle des hommes en crises des conditions de vie des personnes migrantes. Le domaine de l'économie du «care», du «prendre soin» est au contraire occupé, avec ou sans rémunération, surtout par des femmes et très souvent par des femmes migrantes.

Des statistiques des Etats-Unis révèlent que 80% des 5 millions de places de travail supprimées dans la récession actuelle étaient occupées par des hommes. En Suisse également, le nombre d'hommes au chômage a très fortement augmenté au début de l'année. Cette tendance va se renforcer si les suppressions d'emplois prévues dans le secteur financier se réalisent et si, comme on peut le craindre, la crise s'étend au secteur de la construction.

Est-ce que l'économie du «care» résiste davantage à la crise ?

Le secteur de ce qu'on appelle l'économie du «care» est régi par d'autres règles. Dans les domaines de la santé et du social, 70% du volume de travail est fourni par des femmes. Or, en particulier dans le domaine des soins, il ne faut guère s'attendre à des licenciements. Certes, ce domaine connaît également une montée de la pression aux places de travail. Mais là où les prestations de service sont directement liées au temps de travail investi personnellement, les mécanismes sinon habituels de la rationalisation technique ne peuvent pas fonctionner. Selon une étude de l'Observatoire suisse de la santé (www.obsan.ch), il faudra au contraire engager dans les dix ans à venir 25 000 personnes supplémentaires seule-

ment dans les hôpitaux, les homes, les centres de soin et les services de Spitex. En plus, d'ici à 2020, il faudra remplacer 60 000 personnes soignantes allant à la retraite. Une grande partie d'entre elles sont des femmes migrantes. La Suisse aura alors besoin de forces de travail provenant des pays tiers, car il y a une forte pénurie de soignantes dans l'UE et dans tous les pays de l'OCDE. Cela va entraîner des migrations en chaîne. Les manques de personnel dans les pays de provenance seront couverts par des soignantes venant de régions encore plus pauvres qui, elles, en viendront finalement à manquer de main d'œuvre.

Les sans-papiers évincés dans la crise ?

Le travail de prise en charge reste accompli essentiellement par des femmes non seulement dans le secteur de la santé. Il s'agit là d'énormes volumes de travail. La seule préparation non rémunérée des repas est, du point de vue du volume de travail, la plus grande branche économique en Suisse. Malgré la progression des femmes dans le travail rémunéré, il n'y a pas eu de nouvelle répartition des tâches ménagères entre l'homme et la femme, mais ce travail a surtout été confié à des aides de ménage, des femmes de ménage etc., souvent aussi à des sans-papiers.

SOURCES

Cet article se base avant tout sur le texte «Gegenläufige Auswirkungen der Wirtschaftskrise auf die Migration» écrit par Anni Lanz et disponible sous www.sosf.ch/finanzkrise.

Même si la crise frappant l'activité professionnelle des hommes devait s'intensifier, il est peu probable qu'il y ait rapidement une nouvelle répartition généralisée des rôles et que les hommes assumeront durablement plus de travaux domestiques. En revanche, il est fort probable qu'ils seront contraints d'accepter des emplois moins rémunérés. La nécessité de réaliser un revenu suffisant pour la famille risque alors d'augmenter la pression sur les femmes pour qu'elle cherchent elles aussi un travail rémunéré – par exemple dans le domaine de l'économie du «care» qui résiste mieux à la crise – ou qu'elles augmentent leur temps de travail.

Finalement, cela pourra même avoir pour conséquence, dans les familles relativement aisées, d'augmenter la demande de main d'œuvre très bon marché pour le ménage et la garde des enfants – car les crèches publiques deviennent trop coûteuses. En revanche, les familles moins aisées ne pourront même plus se payer des sans-papiers.

Ainsi, des tendances opposées se dessinent. Il est encore difficile d'évaluer leur importance. Alors que les centres d'accueil de Bâle et de Berne n'ont pas encore pu indiquer à Solidarité sans frontières l'effet précis de la crise sur la situation des sans-papiers, celui de Zurich fait état d'une première constatation en relevant que bien des sans-papiers ont perdu leur emploi parce que leurs employeurs avaient eux-mêmes perdu le leur. ❀ Balthasar Glättli

LA SUISSE ET SCHENGEN

Données récentes concernant le SIS

Le système d'information de Schengen (SIS) est et reste en premier lieu un instrument de contrôle de l'immigration. Cela ressort des derniers chiffres de l'Office fédéral de la police. D'une part, le 31 mai 2009, la Suisse avait entré 130 000 objets dans le SIS – 126 000 documents (passeports etc.) et 4 000 véhicules. D'autre part, du côté suisse, 15 574 personnes étaient annoncées dans le système, dont 15 000 citoyens de pays ne faisant pas partie de l'UE ou de l'AELE et à qui l'entrée dans l'espace Schengen devait être interdite. Seules 516 inscriptions portaient sur des cas de recherches policières au sens propre, c'est-à-dire concernant des personnes recherchées par mandat d'arrêt pour un délit pouvant donner lieu à une extradition. Il y avait en outre 47 personnes disparues, neuf dont le séjour était inconnu et deux sous surveillance.

Dans les cinq premiers mois de l'année, les autorités suisses ont atteint leur but dans 2 868 cas avec le SIS. Dans plus de la moitié de ces cas (1 377), il s'agissait d'étrangers de pays tiers répertoriés en vue du refus de leur entrée. Les autres cas concernaient dans l'ordre 666 objets, 411 enquêtes sur le séjour, 253 personnes surveillées, 83 personnes recherchées faisant l'objet d'un mandat d'arrêt et 78 personnes disparues.

Le nombre élevé de réussites résulte avant tout des contrôles à l'intérieur du pays déclarés officiellement comme étant la « mesure nationale de remplacement » à la suite de la suppression des contrôles aux frontières et exécutés surtout par le corps des gardes-frontières. Ces derniers, au nombre d'environ 1 900, consultent jusqu'à 1 100 fois le SIS par jour, à peu près autant que les 16 000 policiers de tous les cantons ensemble. Avec une moyenne de dix réussites dans le SIS par jour, le corps des gardes-frontières est responsable de plus de la moitié des succès suisses.

BILAN DE DUBLIN

Notoirement « non compétente »

En présentant les statistiques de l'asile du deuxième trimestre 2009, l'Office fédéral des migrations a également établi un bilan de l'application de l'accord de Dublin depuis le 12 décembre 2008. Pendant ces

six mois et demi, la Suisse a demandé à d'autres Etats Dublin la prise en charge de 2 497 requérants d'asile. Dans 1 678 de ces cas, le pays requis aurait accepté sa compétence. Dans 514 cas, une réponse est encore attendue, alors que la Suisse s'est heurtée à des refus dans 305 cas. Jusqu'à fin juin 2009, 547 requérants d'asile ont été expulsés dans l'Etat Dublin « compétent ».

Dès le début, il était clair qu'en tant que pays sans frontières extérieures, la Suisse recevrait beaucoup moins de demandes de la part des autres Etats Dublin. Il y en a eu en tout 169.

BIENTÔT AUSSI AVEC LE KOSOVO

Traité de réadmission

Le Kosovo pourrait être le 47^e pays avec lequel la Suisse conclue un traité de réadmission. Les pourparlers seraient terminés selon la réponse donnée par l'ODM à nos questions. Mais il serait faux que le traité serait signé en septembre déjà. Le texte va être soumis d'abord à consultation au sein de l'administration avant la décision du Conseil fédéral. Le parlement ne serait pas saisi de la question.

Les pourparlers avec le Kosovo n'ont manifestement pas empêché la conclusion d'un nouveau traité avec la Serbie, traité qui a été signé par la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf lors d'une visite à Belgrade à fin juin. Il remplace l'accord conclu avec la République fédérale de Yougoslavie peu avant la guerre du Kosovo. Selon le nouveau traité, la Serbie devra réadmettre non seulement ses propres ressortissants mais aussi les apatrides et les citoyens de pays tiers qui sont entrés en Suisse par la Serbie. Ce traité s'inscrit notamment dans le contexte de la future levée, prévue en 2010, de l'obligation du visa pour les Serbes dans l'espace Schengen et donc également en Suisse.

PROTOCOLE D'EXÉCUTION BIENTÔT EN VIGUEUR

Traité de rapatriement avec l'Algérie

La police genevoise mène une politique d'expulsion sous la peur de la criminalité. Les sans-papiers algériens seraient responsables d'une grande partie de la petite criminalité et du trafic de drogue à Genève, mais il ne serait guère possible de les expulser. Tel a été le message médiatique des gardiens de l'ordre à l'occasion de la visite d'une délégation de police de l'Etat maghrébin en juin 2009.

L'ambassade algérienne a souligné que son pays avait rempli les exigences du « Traité sur la circulation des personnes » entré en vigueur en novembre 2007. En 2008, elle aurait reçu de l'ODM 337 requêtes d'identification de personnes séjournant de manière illégale en Suisse. Il ne se serait agi effectivement de ressortissants algériens que dans septante cas et 35 laissez-passer auraient été établis. Au premier semestre 2009, la situation n'aurait guère changé: 179 requêtes d'identification et tous les laissez-passer sollicités par la Suisse, au nombre de 24, auraient été établis.

L'ODM attend des expulsions en nombre accru et plus rapides grâce à un protocole d'exécution relatif au traité de rapatriement, dont la signature imminente a été annoncée en juin. Selon nos investigations de fin juillet, la date de cette signature est encore différée. Le texte du protocole serait prêt, mais il manquerait encore certains formulaires à lui annexer.

POUR LA RÉGULARISATION DE FAMILLES SANS PAPIERS

Vaud: pétition déposée

En un mois, plus de 3 500 personnes ont signé la pétition pour la régularisation de 67 familles sans-papiers (182 personnes) qui a été remise le 23 juin 2009 au président du parlement cantonal par le Comité vaudois de soutien avec les intéressés. Ces familles, qui ont décidé de révéler publiquement leurs noms dans cette pétition, vivent et travaillent depuis des années dans le canton et subviennent de manière autonome à leur entretien. Elles travaillent dans l'agriculture, dans la restauration, dans l'hôtellerie, dans des ménages privés, dans des crèches et dans le domaine des soins aux personnes âgées.

ARRÊT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

« Incitation au séjour illégal »

« Tout contact (avec un sans-papiers), qui rend plus agréable le séjour de celui-ci en Suisse, ne saurait être punissable. » Il s'agit là de l'affirmation centrale d'un arrêt du Tribunal fédéral du 17 juillet 2009. En septembre 2008, le préfet du district vaudois Riviera-Pays d'Enhaut avait condamné un homme pour « incitation au séjour illégal » (art. 116 LEtr) à une peine pécuniaire avec sursis de dix jours-amende et à une amende de 210 francs. »



EN BREF



L'homme en question avait fait la connaissance par Internet d'une femme d'origine camerounaise qui avait plusieurs fois passé la nuit chez lui avant l'échec de la relation. Introduite dans le droit des étrangers pour la première fois en 1994 comme « article contre les passeurs », l'infraction pénale de la LEtr n'est que difficilement analysable, dit le Tribunal fédéral. En principe, s'en rend coupable le bailleur ou l'employeur qui met un logement à la disposition d'une personne séjournant illégalement en Suisse. Toutefois, seules les infractions intentionnelles sont punissables. Quelques nuitées ne représentent pas un refuge durable. C'est pourquoi, l'homme doit être acquitté.

www.snurl.ch/sosf090301

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ZURICHOIS DÉCIDE:

La famille Comagic peut rester

A fin février, le gouvernement cantonal zurichois avait décidé qu'Oliviera Comagic et ses deux filles jumelles Aleksandra et Tijana ne devaient pas obtenir une autorisation de séjour. Les voies juridiques pour cette famille serbe vivant en Suisse depuis treize ans semblaient épuisées. En juillet, le Tribunal administratif a corrigé cette décision et a reconnu un droit de rester à la mère et à ses filles. Un renvoi violerait en particulier les droits des deux filles âgées de bientôt seize ans qui ont toujours été traitées comme des enfants dépendantes dans les décisions administratives précédentes.

AIDE D'URGENCE POUR LES REQUÉRANTS DÉBOUTÉS

Mesquinerie

Depuis 2004, les requérants frappés d'une non-entrée en matière et, depuis 2008, tous les réfugiés déboutés ne peuvent toucher plus que l'aide d'urgence. Ce fut le sort de 4 308 personnes l'an dernier. Selon le rapport annuel de l'ODM, seulement 2401 d'entre elles ont toutefois effectivement sollicité l'aide d'urgence. Les frais ainsi occasionnés se sont élevés en 2008 à 9,5 millions de francs, alors que les cantons ont touché à cet effet de la Confédération des forfaits totalisant 25,8 millions de francs. Le surplus de 16,3 millions de francs pourrait cependant se réduire si les réfugiés restent plus longtemps – car l'attribution des forfaits versés par la Confédération aux cantons n'intervient qu'une seule fois à raison de 6 000 francs par personne concernée.

Ce système crée une course à la mesquinerie. Il est ainsi aménagé que les cantons sont enclins à prévoir un maximum de conditions chicanières à l'octroi de l'aide d'urgence. Le canton tire un gain financier s'il se débarrasse rapidement des intéressés qui lui ont été attribués. Celui qui organise l'aide d'urgence minimale de manière moins inhumaine doit en revanche rapidement dépenser davantage que ce qu'il reçoit.

RENOI APRÈS UN ACCIDENT

Solidarité avec Mirta Palma

Un malheur vient rarement seul: le 26 juin 2009, l'Équatorienne Mirta Palma a subi

de graves blessures lors d'un accident de la circulation au centre de Lausanne. Alors qu'elle était encore hospitalisée après avoir été opérée trois fois en raison de multiples fractures à la jambe, cette femme sans papiers de 53 ans a reçu la « visite » de la police et l'ordre de quitter la Suisse jusqu'au 15 septembre. « On peut très bien voyager avec une jambe cassée », a déclaré le directeur de la police vaudoise Philippe Leuba. Mirta Palma, professeur de biologie et de chimie dans son pays d'origine, vit en Suisse depuis 2002 et travaille dans des ménages privés pour assurer l'entretien de ses deux filles restées en Equateur. Avec l'aide de son avocat Michel Dolivo, elle entend solliciter un permis humanitaire. ❁

IMPRESSUM

Bulletin

Solidarité sans frontières

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :

3200 allemand / 700 français

Affirmés par la REMP/FRP :

3018 allemand / 620 français

Composition/Graphisme :

Simone Kaspar de Pont

Impression et expédition :

Oranis Offset, Coire

Rédaction : Heiner Busch,

Balthasar Glättli

Traductions : Olivier von Allmen,

Sylvie Colbois

Lectorat : Sosf

Photos : Andreas Seibert

Délai rédactionnel pour le prochain

numéro: 12 octobre 2009

Nous nous réservons le droit

d'abrégier le courrier des lecteurs

Cotisation 2009 abo inclus: salariés

70.- / couples 100.- / non-salariés 30.- /

organisations 120.-

abonnement: individuel 30.- /

organisations 50.-

Editrice :

Solidarité sans frontières,

Neuengasse 8, 3011 Berne

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

Fax 031 311 07 75

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

ANNONCE

Oranis Offset druckt mit Oekofarben!

Oranis Offset
 Hohenbühlweg 4
 CH-7002 Chur
 Fon 081 252 45 92
 E-Mail: oranis@spin.ch

RACISME

Revers de la mise au clair ?

Ce livre de poche facile à lire et nuancé présente le racisme en tant que phénomène historique, sa transformation et son lien avec la rationalité moderne. L'auteur explique que le racisme ne relève en aucun cas simplement d'une façon irrationnelle de penser et d'agir. Dans les sociétés modernes, le racisme serait au contraire au service du fondement théorique et de la construction pratique du sentiment d'appartenance, alors que ce sentiment est devenu incertain et confus. L'auteur identifie le mythe de la lutte raciale comme facteur typique : seule sa mise en valeur pratique génère la connaissance de qui on est et de ce qu'on défend. Pas étonnant dès lors que Geulen en arrive à identifier la notion culturelle de débats actuels sur l'intégration comme un héritage de la notion de race.

Christian Geulen,
Geschichte des Rassismus,
C. H. Beck, Munich 2007, CHF 14.90

SCÉNARIO RÉALISTE

Migration sans frontières

L'« imagination associée à la raison » pourrait transformer les utopies d'aujourd'hui en options réalistes de demain, dit l'avant-propos de ce recueil de textes édité par l'UNESCO. Les auteurs se rendent bien compte qu'une libre circulation des personnes, une migration sans frontières n'a actuellement guère de chance de se réaliser. Ils et elles savent que les « Etats occidentaux » font tout pour renforcer leurs frontières extérieures et pour intensifier leurs contrôles à l'intérieur. Ils et elles n'y opposent pas seulement des arguments de droit humanitaire : que le droit de quitter son pays implique le droit de se rendre n'importe où. Ils et elles balaient également les thèses confirmées habituelles selon lesquelles une liberté de mouvement à l'échelon mondial génère l'insécurité, ruine les systèmes sociaux, favorise le racisme etc.

Antoine Pécoud, Paul de Guchteneire (éd.):
Migration sans frontières. Essais sur la libre circulation des personnes,
UNESCO Publishing/Berghahn Books,
Paris/New York 2009, 294 p., Euro 24.–
(version anglaise 2007, Euro 29.–)
(à commander sur
www.snurl.ch/sosf090302)

UN AUTRE DÉBAT SUR LA CRIMINALITÉ

Criminalisation de migrants

« Par criminalisation, nous entendons tout discours, toute circonstance et toute pratique donnant l'occasion à la police, aux autorités judiciaires, mais aussi aux institutions gouvernementales, aux médias et à des franges de population de rendre des immigrants et des personnes étrangères responsables d'un grand nombre d'infractions pénales », écrit Salvatore Palidda dans la contribution de base qu'il propose dans ce livre né d'un séminaire à l'Université de Gênes en mars 2008. Son point de départ a été la constatation que le nombre des arrestations de personnes migrantes et des peines d'emprisonnement prononcées contre elles a considérablement grandi au cours des deux dernières décennies dans tous les pays d'immigration en Europe. Déjà dans l'introduction, Palidda attribue ce processus de criminalisation au contexte néolibéral des Etats européens, de la reprise en Europe du « crime deal » pratiqué d'abord aux États-Unis et de leur cloisonnement face au trois continents.

Salvatore Palidda (éd.):
Criminalisation and Victimisation of Migrants in Europe,
Gênes 2009, 255 p. (version anglaise
complète sous www.snurl.ch/sosf090304,
publication française en préparation)

MIGRATION VERS « NULLE PART »

Le revers de la médaille du miracle économique chinois

« J'ai rencontré beaucoup de travailleurs itinérants. Là où ils travaillent ou sur la route. Ils ont pris le temps de me raconter leurs conditions de vie et de répondre à mes questions. Ils m'ont invité là où ils vivaient. Ils m'ont emmené aussi chez eux dans les villages d'où ils venaient », écrit Andreas Seibert dans le bref avant-propos de son livre. On sait que la migration n'a pas lieu seulement lorsque des frontières étatiques sont franchies. Dans ce livre riche en photos, Andreas Seibert évoque des histoires de migration interne. Il montre les séparations et les fossés creusés entre les riches villes de Chine et les campagnes frappées de pauvreté. Il montre les immondices des villes, la misère et l'étroitesse dans lesquelles les personnes migrantes doivent vivre, mais aussi la pauvreté des campagnes d'où elles viennent. Malgré la beauté des photos, le photographe ne suc-

combe jamais au danger de rendre la misère esthétique. Deux contributions au début du livre – du couple d'écrivains Chen Guidi et Wu Chuntao au début du livre et, à la fin, de Jeff Kingston, chercheur sur l'Asie vivant au Japon – fournissent d'autres informations sur les profondes restructurations que connaît la Chine.

Andreas Seibert: From Somewhere to Nowhere. Chinas Internal Migrants,
Baden 2008, Lars Müller Publishers,
316 p., CHF 69,90

Plus d'infos sur ce livre et le film documentaire du même titre sous
www.andreasseibert.com

RAPPORT ANNUEL 2008 DE FRONTEx

Complicité européenne

Dans son tout récent rapport, l'agence européenne aux frontières extérieures de l'UE se présente elle-même et expose la politique européenne de cloisonnement comme l'histoire d'un succès permanent. Selon le rapport, les Etats membres ont annoncé à Frontex plus de cas de passage illégal aux frontières extérieures bleues et vertes, plus de refus d'entrées et plus de « séjours illégaux ». L'effectif du personnel grandit constamment et a atteint 181 collaboratrices et collaborateurs (2006 : 70 ; 2007 : 128), dont la moitié travaille dans le secteur des « opérations ». Le budget annuel a grimpé à 70 millions d'Euros (105 millions de francs), ce qui correspond à plus du triple qu'en 2006.

www.snurl.ch/sosf090303

CONSEIL EN LIGNE

www.migraweb.ch

Juste arrivé-e-s ou établi-e-s depuis longtemps en Suisse : la plateforme internet migraweb.ch ouvre aux migrantes et migrants un accès facile et rapide au quotidien suisse et à leurs communautés linguistiques respectives. migraweb.ch informe et conseil gratuitement sur des thèmes tels que travail, famille, école et formation, santé et sécurité sociale, argent et consommation, logement, assurance, loisirs, intégration et bien d'autres choses. Pour commencer, migraweb.ch désert 11 langues. ❀

PORTRAIT

FORCER LES AUTORITÉS AU RESPECT
DE LEURS PROPRES LOIS

«Je suis un artisan»

L'avocat zurichois Peter Frei est depuis avril 2009 nouveau coprésident de Solidarité sans frontières.



Pour un Zurichois, Peter Frei parle étonnamment lentement. Il est calme et retenu, mais c'est un homme dont les convictions sont claires. Il a une grande maîtrise de lui mais défend ses client-e-s avec obstination. Au sein de la profession, il est réputé être un des meilleurs spécialistes du droit des étrangers et du droit d'asile. Lui-même se décrit cependant modestement comme un « artisan du droit ».

Peter Frei n'a pas fait des études de droit parce qu'il comptait procurer plus de justice. « C'était simplement une issue après mon échec aux examens intermédiaires d'enseignant du niveau secondaire. » Il avait par trop négligé la préparation de ces examens à cause de son engagement politique au sein de l'université. Avec son camarade et colocataire René Horlacher, il a décidé alors de faire rapidement ses études de droit. Pour avoir un diplôme en main, mais aussi « pour mieux comprendre le fonctionnement de l'Etat bourgeois », comme il le formule avec une pointe négative mais aussi tout à fait sérieusement dans le langage de la nouvelle gauche. Depuis des années, Horlacher et lui travaillent ensemble dans leur étude d'avocats à la Kernstrasse.

Arrivé par hasard au droit d'asile

Peter Frei a étudié à fond le droit des étrangers déjà en préparant un mémoire à l'université. Il a alors été choqué de l'extrême inégalité frappant les personnes étrangères et permettant l'expulsion des auteurs et de leurs familles même en cas de petits délits. « Le droit des étrangers est en fait devenu beaucoup plus libéral ces dernières décennies – en tout cas pour les personnes ayant un passeport de l'UE! », relève-t-il. Ça le dérange d'autant plus que de nouvelles restrictions soient constamment créées pour les ressortissant-e-s des pays tiers.

C'est en revanche par hasard que Peter Frei est arrivé au droit d'asile. Lorsqu'il a débuté son activité au collectif d'avocats, il a repris de suite vingt dossiers d'asile, concernant surtout des Kurdes et des Iraniens. « Je suis devenu praticien du droit d'asile, me suis perfectionné dans ce domaine et ai gentiment bâti un réseau de confrères et de consœurs travaillant dans le même secteur. On ne peut pas être un avocat des champs, des forêts et des prés, mais il faut se spécialiser. Et j'ai trouvé le domaine de l'asile et des étrangers passionnant. »

Un esprit sportif contre l'arbitraire des autorités

Bien sûr, il n'est pas facile de ne pas se sentir impliqué soi-même dans les cas pénibles. « A mes débuts, j'ai beaucoup travaillé dans des cas de droit pénal, souvent de drogués. Il a fallu alors que j'apprenne que je ne rendais service ni à moi-même ni à mes clients si je m'apitoyais sur leur sort. Actuellement, je travaille avec un certain esprit sportif. En tant que défenseur de personnes étrangères, j'entends simplement forcer les autorités au moins à respecter leurs propres lois. Là, je suis obstiné et peu influençable! » On le croit sur parole. ❀

Balthasar Glättli

Bureau à louer

Dans notre collectif de bureaux, un local d'environ 20 m², fermant à clé, clair, avec parquet est à louer au 3^e étage. Location jusqu'en juin 2011. Loyer: Fr. 520.- plus frais accessoires (nettoyage, électricité, etc.). Adresse: Neuengasse 8, 3 minutes à pied de la gare de Berne.

AGENDA

Grande manif: garantir des places de travail au lieu de chercher des boucs émissaires

**Samedi 19 septembre 2009 à 13h30
sur la Schützenmatte à Berne**

Solidarité sans frontières soutient la grande manif des syndicats. Notre revendication: la crise ne saurait être réglée sur le dos des travailleurs étrangers. Garantie du séjour également pour les chômeurs des pays hors de l'UE!

Assemblée constitutive du réseau de solidarité de Zurich

**Mercredi 23 septembre 2009
à 19h00, église ouverte de St Jakob,
am Stauffacher, Zurich**

Un réseau de solidarité est désormais créé également à Zurich par des personnes prêtes à s'engager concrètement, également dans le domaine public, pour une pratique humaine en matière d'asile dans le canton.

Plus d'infos: www.solinetz-zh.ch

3^{es} Etats généraux de la migration 2009

**Dimanche 13 décembre 2009, accueil
dès 9h30, début à 10h00 jusqu'à
16h00 environ, au Mappamondo,
Länggassstrasse 44, Berne**

Après 2005 et 2007, Solidarité sans frontières invite pour la 3^e fois toutes les personnes intéressées à de larges Etats généraux de la migration. Il s'agit de renforcer notre réseau de groupes de personnes migrantes, de sympathisants aux réfugiés, de militants pour le droit de rester, de personnes actives en faveur des sans-papiers, etc.

Plus d'infos: www.ohneuns.ch